

TERRITOIRES À VIVRE-S MONTPELLIER



EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES COOPÉRATIONS TERRITORIALES POUR
DÉVELOPPER UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ EN COMMUN :
PLUS DÉMOCRATIQUE, PLUS ÉCOLOGIQUE, PLUS SOLIDAIRE ET INCLUSIF



Dans le cadre du programme national Territoires à Vivres, 25 organisations du territoire montpellierain se sont regroupées en comité local pour concevoir une expérimentation visant à lutter contre la précarité alimentaire en favorisant la démocratie alimentaire et l'accès à une alimentation de qualité pour tou.te.s, et en contribuant au développement d'un système alimentaire territorial plus durable.

Il s'agit de penser de nouvelles formes de solidarités autour de l'alimentation, plus systémiques, qui prennent en compte les enjeux de transition alimentaire, agricole et démocratique et puissent répondre aux problématiques d'inégalités d'accès à l'alimentation de qualité, de précarité des producteurs et de préservation de l'environnement et des terres agricoles.

Le projet d'expérimentation est issu du collectif et porté par le collectif

Les membres du comité local Territoires à Vivres :

Marché paysan, La Cagette -supermarché coopératif, La Graine (monnaie locale complémentaire citoyenne), Secours Catholique Hérault, L'Esperluette-Celleneuve, La 5e saison, le SIAO, l'EPSO - épicerie solidaire - La porte ouverte - Ugess, Vrac & Cocinas, FR CIVAM Occitanie, CIVAM Bio 34, INPACT 34, les petits débrouillards 34, Croix-Rouge Insertion, Semeurs de jardin, CCAS, MIN de Montpellier, FAS Occitanie, Les Greniers d'abondance, Alternatiba / ANV Montpellier, ATD Quart-Monde, Altrimendi, CIRAD, Chaire Unesco Alimentations du Monde, Vobsalim.

UNE EXPÉRIMENTATION NATIONALE SUR 4 TERRITOIRES PILOTES : MONTPELLIER / TOULOUSE / LYON / MARSEILLE

TERRITOIRES À VIVRES MONTPELLIER

tav-montpellier.xyz

Le contexte

En 2019, le taux de pauvreté national était établi en France à 14,6% soit 9,2 millions de personnes. La crise sanitaire est venue exacerber la situation. En 2021, 8 à 10 millions de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire (contre 5,5 millions en 2018), faisant apparaître une forte problématique de précarité alimentaire. Cette notion s'appuie sur la définition de l'insécurité alimentaire (« accès restreint, inadéquat ou incertain à des produits sains et nutritifs et dont la faim est la conséquence ultime, mais non systématique ») en incluant les dimensions sociales de la précarité à savoir la perte des liens sociaux. La réponse majeure à cette problématique est l'aide alimentaire, un mode d'intervention caritatif, fortement imbriqué au système alimentaire industrialisé et sur-productif. Initialement destiné aux situations d'urgence, ce dispositif est en passe de devenir une réponse structurelle. Il est aujourd'hui questionné au regard de la qualité et de la diversité de l'alimentation, mais aussi du choix, de la dignité et de la citoyenneté des personnes, et surtout au regard de son rôle de variable d'ajustement d'un système alimentaire non durable. A noter que la notion de durabilité conjugue différentes dimensions : l'environnement, la nutrition et la santé, l'égalité d'accès, les modèles économiques et les conditions de travail, les modes de gouvernance.

A l'heure d'une nécessaire transition des pratiques alimentaires et agricoles, qui concerne l'ensemble de la population, les inégalités alimentaires s'accroissent, notamment autour des produits frais et de qualité. Les freins d'accès à une alimentation de qualité sont financiers mais aussi géographiques, éducatifs, psycho-sociaux... La question des paysages alimentaires, très inégalitaires selon les quartiers, est également en cause. Ainsi, c'est la question de **l'accès de l'ensemble de la population à une alimentation saine et durable** qui est posée, en tant que problème public et enjeu commun. Elle va de pair avec la question de l'évolution de nos systèmes alimentaires vers plus de durabilité. En effet, à l'autre bout de la chaîne de nombreux producteurs se trouvent en situation de précarité. D'un côté comme de l'autre le système agro-industriel ne tient pas ses promesses de "nourrir le monde" et propose une alimentation de plus en plus transformée, dont les modes de production épuisent les ressources naturelles et la santé des femmes et des hommes.

La Métropole de Montpellier comptait, en 2018, 481 076 habitant.e.s, et son taux de pauvreté s'établissait en 2019 à 19,3% . Pour la ville de Montpellier qui compte 234 337 habitants, ce taux monte à 26% de la population (il grimpe à 60% pour certains quartiers prioritaires comme la Mosson). On peut donc estimer qu'à l'échelle de la métropole environ 93000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté dont 61000 dans Montpellier. L'Etat des lieux de l'aide alimentaire sur la Ville, réalisé en 2021, a montré que l'on pouvait estimer les inscriptions actives (foyers ou personnes) à l'aide alimentaire entre 8000 et 10000 pour une année (un million de repas par an). Le nombre de familles bénéficiant de la tarification sociale des cantines scolaires s'élève à 1375.

Ces chiffres ne reflètent pas précisément l'état de la précarité alimentaire sur le territoire (qui constitue elle-même un objet complexe) mais permettent d'appréhender le nombre d'habitant.e.s susceptibles de vivre des difficultés financières d'accès à l'alimentation, qui plus est à une alimentation de qualité. A noter, que le taux de pauvreté recouvre des situations très diverses, allant de personnes sans domicile ou hébergées à l'hôtel, jusqu'aux travailleurs pauvres, en passant par les familles monoparentales, les personnes âgées, les étudiant.e.s ou encore les demandeurs d'asile. La question de l'alimentation est une des dimensions de la précarité et se vit de manière différente en fonction des conditions de vie et de l'identité de chacun.

Il n'en reste pas moins qu'elle constitue un enjeu de santé publique majeur pour tout.e.s, à la croisée des urgences sociales et écologiques. Elle constitue aussi un fort enjeu de sociabilité et d'égalité face à la montée en puissance de l'isolement et des fractures sociales. C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire de penser et d'expérimenter de nouvelles formes de solidarités autour de l'alimentation, pour penser l'accès de tou.te.s à une alimentation durable.

*Pour aller plus loin : Lutter contre la précarité par de l'aide alimentaire?
N. Bricas et P. Scherer in Une écologie de l'alimentation. 2021. Editions Quae.
<https://www.chaireunesco-adm.com/Lutter-contre-la-precarite-par-de-l-aide-alimentaire>*

L'idée

Suite à un travail de réflexion et de co-conception qui s'est déroulé de juillet 2021 à février 2022, les partenaires ont décidé d'expérimenter la mise en place d'une **caisse alimentaire commune***, inspirée du principe de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA). Le projet de SSA, porté par un collectif national, se propose d'étendre la sécurité sociale existante à l'alimentation, de façon universelle, en permettant aux personnes de bénéficier d'un budget alimentaire de 150 euros par mois, utilisable dans un circuit alimentaire conventionné, soutenant le développement de systèmes alimentaires plus durables. Son financement reposerait sur des cotisations sociales.

Pour aller plus loin sur la SSA : <https://securite-sociale-alimentation.org/>



© Julien Revenu - Terre Nourricière pour TERRITOIRES À VIVRES

* Une caisse alimentaire commune ?

Notre hypothèse : la caisse alimentaire commune est un budget collectif, issu de fonds publics et privés, et de contributions citoyennes. Elle est gérée de manière démocratique par un comité local de l'alimentation. Elle vise à favoriser et soutenir l'accès des habitant.e.s à des produits sains, produits dans des conditions respectueuses de l'environnement. Elle vise également à contribuer au développement de circuits de production et de distribution durables. Concrètement la caisse permet aux habitant.e.s volontaires de dépenser chaque mois 100 euros dans des lieux de distribution alimentaire, ouverts à tout.es, choisis par le comité (épicerie, magasins, groupements d'achats... respectant des critères élaborés par le comité local).

Cette somme de 100 euros sera subventionnée par la caisse en fonction des critères définis par le comité local.

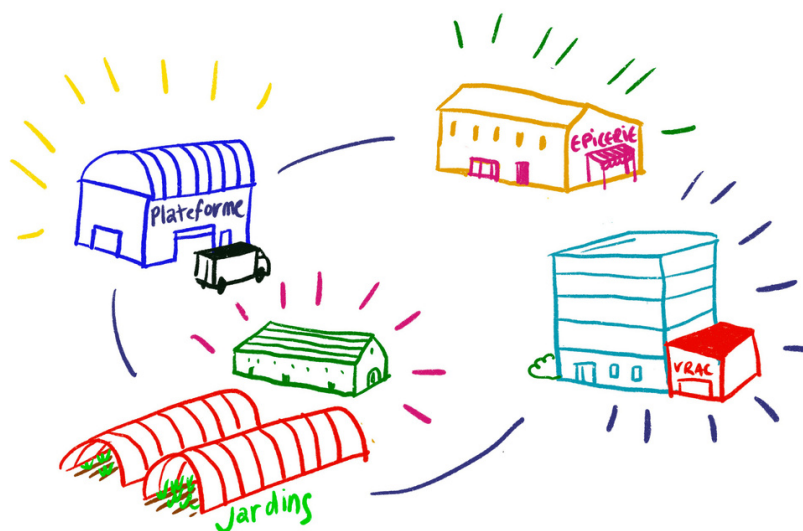
La coopération territoriale montpellieraine

Depuis mai 2021 :

- Animation d'une dynamique de coopération territoriale : 25 organisations - 17 temps de travail
 - Comité local Territoire à VivreS
 - Groupe de Travail Mobilisation Citoyenne
 - Groupe de Travail Caisse Alimentaire Commune
 - Groupe de Travail Agriculture et Systèmes Alimentaires Durables
- Conception d'une expérimentation collective (caisse alimentaire commune)

ANIMATION : 50 K € / an repartit entre deux ingénieurs territoriaux
PARTICIPATION : 40 K € pour l'implication des partenaires
BENEVOLAT : Environ 600 heures

- Création d'une monnaie numérique en partenariat avec La Graine - monnaie complémentaire



Acteurs locaux impliqués dans l'expérimentation :

Lieux de mobilisation citoyenne et de distribution alimentaire : La Cagette - supermarché coopératif, L'Esperluette-Celleneuve, La 5e Saison, Vrac & Cocinas, Marché paysan.

Autres relais de mobilisation et sensibilisation des habitant.e.s : Secours Catholique Hérault, Epso - la porte ouverte, FAS Occitanie, CCAS Montpellier, ATD Quart-Monde, Secours populaire de l'Hérault, Alternatiba / ANV Montpellier, Les petits débrouillards 34, Les semeurs de jardin.

Structures relais sur la production et le système alimentaire : FR CIVAM Occitanie, CIVAM Bio 34, INPACT 34, MIN de Montpellier, Les Greniers d'abondance, Croix-Rouge Insertion, Altrimendi.

Monnaie locale complémentaire citoyenne : La Graine

Acteurs de la recherche : Chaire Unesco Alimentations du Monde, Vrac & Cocinas, CIRAD-Supagro, Vobsalim.

Le processus d'expérimentation en 5 axes

1 - La mobilisation d'habitant.e.s de la Métropole de Montpellier

Nous allons à rencontre des habitant.e.s, notamment les habitant.e.s des quartiers prioritaires et/ou usagers de l'aide alimentaire pour la mise en place d'un conseil local de l'alimentation, visant à définir le fonctionnement, à animer et à gérer une caisse alimentaire commune.



Le travail de mobilisation a pour but de recueillir le point de vue des habitant.e.s sur le projet de caisse alimentaire commune, leur proposer de participer au projet et échanger avec eux autour de l'alimentation (connaître leurs besoins, aspirations, expériences).

Il repose sur des outils pédagogiques :

- Moments conviviaux, échanges individuels, ateliers, débats, projections de films
- Balades-lecture participative des paysages alimentaires dans les quartiers
- Projet vidéo : réalisation d'un film participatif avec un groupe d'habitant.e.s sur les inégalités alimentaires.

Le travail de mobilisation est particulièrement centré sur les quartiers suivants :

- Mosson, Celleneuve
- Centre-ville
- Près D'arènes
- Les Aubes (à la vue de l'installation d'un marché paysan)
- Les Cévennes (?)
- Croix d'Argent (?)

Ce travail de mobilisation est porté par ce que l'on nomme les "relais de mobilisation" de Territoires à Vivres : le Secours Catholique, l'Esperluette, les Petits Débrouillards, le Secours populaire, l'Epsa (association La porte ouverte), la 5e Saison, Marché paysan, La Cagette, le CEIS - Ville de Montpellier.

Autres relais envisagés : structures membres de la FAS, CCAS de Montpellier, autres épiceries solidaires ou lieux d'aide alimentaire.



2 - La mise en place et l'animation d'un conseil local de l'alimentation* et d'une assemblée citoyenne de l'alimentation*

*Un conseil local de l'alimentation?

Notre hypothèse : le conseil local de l'alimentation est l'instance de gouvernance de la Caisse alimentaire commune. Ce conseil est composé de manière paritaire d'habitant.e.s et de représentants des organisations de la coopération Territoires à Vivres (y compris représentants des collectivités). Le collège des habitant.e.s est composé au moins à 60% de personnes concernées par les inégalités alimentaires et les difficultés d'accès à une alimentation de qualité (vivant en quartier prioritaire et/ou vivant sous le seuil de pauvreté). La mission de ce conseil est de définir les critères d'accès à la caisse, le mode de fonctionnement, les critères de conventionnement des lieux de distribution et de réaliser le choix des lieux, en fonction des retours d'expériences des participant.e.s. Par ailleurs il co-construit un programme d'animation et temps forts pédagogiques, en lien avec les producteurs et les acteurs de l'alimentation, destinés aux participant.e.s de la caisse autour des différents enjeux de l'alimentation durable.

Cette mise en place se fera en plusieurs étapes :

- Mise en place d'un premier groupe citoyen se réunissant trois fois entre avril et juin 2022 pour mettre en commun les résultats des balades "paysages alimentaires", échanger autour des informations recueillies auprès des habitant.e.s, et préparer l'assemblée citoyenne.
- Organisation d'une assemblée citoyenne le samedi 11 juin 2022 pour mettre en débat largement le sujet des inégalités alimentaires et le projet de caisse alimentaire commune, mobiliser des personnes pour le conseil local de l'alimentation et lancer officiellement l'expérimentation.
- A partir de septembre 2022, installer le conseil local de l'alimentation pour un an, avec l'animation d'une rencontre tous les deux mois.
- Organisation d'une deuxième assemblée citoyenne en juin 2023

Animation de la démarche et des groupes : Pauline Scherer (Vrac & Cocinas), Marco Locuratolo (FRCIVAM), Philippe Brun (les Petits débrouillards) et un membre de la Cagette.

Les temps collectifs

Le processus de mise en œuvre de la caisse via la monnaie solidaire sera ponctué de temps collectifs, proposé par le conseil local de l'alimentation. Ces temps pourront permettre à la fois des retours d'expériences sur l'usage de la monnaie solidaire et des moments de découverte, d'échanges et de pratiques autour des enjeux de durabilité du système alimentaire.



*Une assemblée citoyenne de l'alimentation ?

Notre hypothèse : l'assemblée citoyenne de l'alimentation se réunit une fois par an. Elle convoque très largement des habitant.e.s, acteurs, élu.e.s concernés et intéressés par les enjeux du système alimentaire et les questions d'accès à l'alimentation. Elle permet de mettre en discussions les expériences et aspirations des habitant.e.s, les actions associatives et les politiques publiques. Elle porte un regard sur le processus de mise en place de la caisse alimentaire commune et met en discussion ses résultats.



3 - L'expérimentation du fonctionnement et des usages d'une caisse alimentaire commune.

Notre hypothèse : développer une monnaie solidaire*, structurer un circuit de distribution conventionné* et tester le dispositif pendant un an, en le faisant évoluer au fil du temps.

Nous projetons à minima d'expérimenter le dispositif avec 300 habitant.e.s qui deviendront les participant.e.s de la caisse. Ils seront mobilisés par les partenaires de Territoires à Vivres. Sur ces 300 participant.e.s, tous ne vivent pas la précarité, en effet il est prévu différents "taux de cotisation" à la caisse. Une partie de ces participant.e.s siègeront au conseil local de l'alimentation, sur la base du volontariat.

Date de démarrage envisagée :
automne 2022.

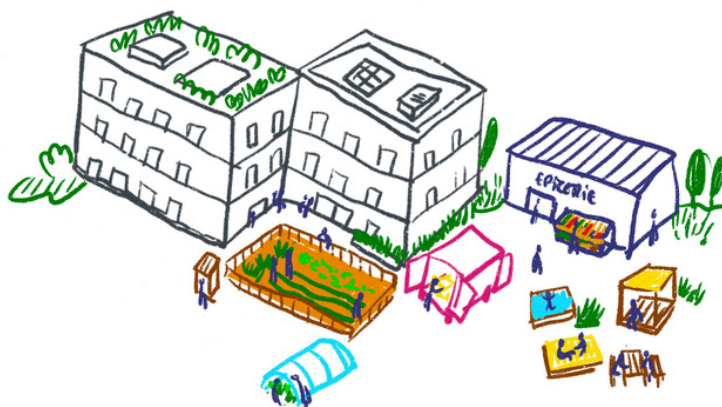


Le budget de la Caisse alimentaire commune fera l'objet d'un travail de définition, par le conseil local de l'alimentation, de critères d'accès et de taux de « prise en charge ».

Pistes de travail pour réaliser ce travail avec une approche croisée :

- Approche subjective : proposer aux personnes de se positionner sur une échelle à 10 paliers allant d'une prise en charge de 0% jusqu'à une prise en charge de 90 %. En répondant à la question : quelle contribution puis-je apporter pour bénéficier de ce budget d'amélioration de mon alimentation et de soutien au développement d'un système alimentaire territorial durable.
- Approche objective : recueil des niveaux de revenus des personnes (base d'imposition, quotient Caf, reste à vivre...).

En croisant ces deux données et en les analysant collectivement, le conseil déterminerait les critères et les taux. Ce processus pourra permettre notamment d'élargir le nombre de personnes impliquées dans l'expérimentation avec, par exemple, des prises en charge de 90% 50% ou 0% de la somme de 100 euros.



***Une monnaie solidaire ?**

Notre hypothèse : la monnaie solidaire qui sera utilisée dans le cadre de la caisse alimentaire commune est développée par La Graine, monnaie locale, citoyenne et complémentaire de Montpellier, dans le cadre de la dynamique de coopération territoriale. La première hypothèse travaillée est le développement d'une application mobile qui permettra les actes d'achat dans le circuit conventionné.

*Un circuit de distribution conventionné ?

Notre hypothèse : le circuit d'utilisation de la monnaie solidaire est construit à partir des acteurs engagés dans la coopération. Nous proposons un circuit de base composé de :

- La Cagette, supermarché coopératif
- L'Esperluette - Celleneuve, épicerie citoyenne et solidaire ouverte à tous
- Les marchés paysans de Celleneuve et des Aubes
- Les groupements d'achats de Vrac & Cocinas à la Mosson, Croix d'Argent et Près d'Arènes
- Le groupement d'achats de produits frais de la 5e Saison à la Mosson

D'autres lieux pourront s'ajouter à cette liste, sur décision du conseil local de l'alimentation.



La place des épiceries solidaires dans le circuit de distribution de la Caisse, comme celles du Secours Catholique, du Secours Populaire ou de l'Epso, reste à déterminer, dans la mesure où elles sont à ce jour réservées à une population en situation de précarité et proposent des produits déjà "subventionnés". Nous envisageons que Territoires à Vivres puisse être un espace d'échanges et d'accompagnement pour une évolution des pratiques des épiceries solidaires en termes de circuits d'approvisionnement, de renouvellement des dispositifs d'accès à l'alimentation et des modes d'animation et de gouvernance (Tiers-Lieux ?) au profit d'une diversification des formes de solidarités alimentaires prenant en compte les enjeux de durabilité et de citoyenneté.

4 - Le développement d'outils logistiques coopératifs

Le développement de ces outils est basé sur la mutualisation de moyens pour organiser et structurer des filières d'approvisionnement en produits alimentaires durables favorisant la création d'emplois locaux.



*Une centrale d'achats à but non lucratif ?

Notre hypothèse : la centrale d'achat à but non lucratif structure la demande d'approvisionnement des initiatives de citoyenneté alimentaire. Elle permet de mettre en commun les fournisseurs et mutualiser les frais logistiques dans un esprit de coopération. Elle s'appuie sur l'occupation et la gestion partagée d'un espace commun de réception et de stockage, d'un outil de commande groupé et d'un service de transport commun à l'échelle de la Métropole. L'idée d'une centrale d'achat à but non lucratif rentre en cohérence avec la création d'un Pôle solidarité au MIN.

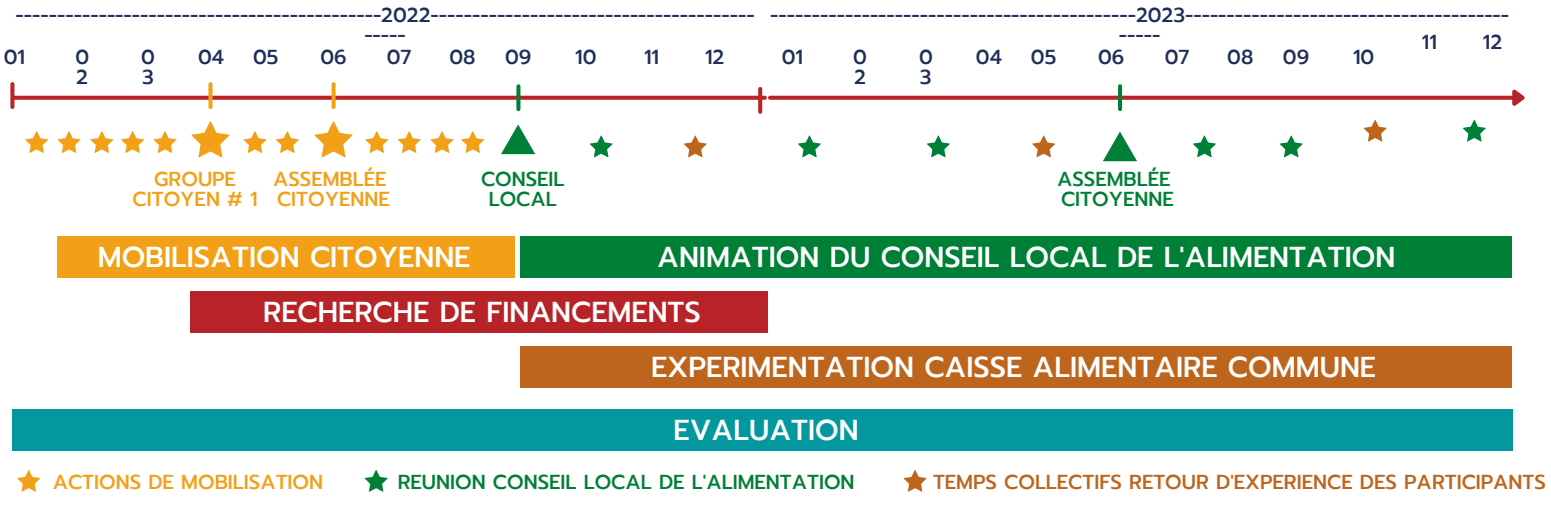
Groupe de travail : MIN de Montpellier, La Cagette, Civam Bio 34, FRCIVAM Occitanie, l'Epso - Approsol, la 5e Saison, Vrac & Cocinas, L'Esperluette...

5 - Contribution de la caisse au développement du système alimentaire territorial.



Notre hypothèse : la mise en place de la caisse participe à la défense et au maintien des terres agricoles, à l'installation de paysan.ne.s, à l'installation et/ou travail avec les chantiers d'insertion, au développement de la production et de la transformation alimentaires durables, à la mise en place de dispositifs d'auto-production « animée », à la modélisation d'un système participatif ou coopératif de production agricole... en lien avec la politique agro-écologique et alimentaire de la Métropole de Montpellier.

Le calendrier de l'expérimentation



Budget de l'expérimentation

Besoins en financements publics et privés pour expérimenter :

240 000 €

**REPERE : CE BUDGET CORRESPOND A LA PRISE EN CHARGE D'UNE SOMME DE 100 € PAR MOIS/
PERSONNE PENDANT 12 MOIS POUR 200 PERSONNES**

L'hypothèse est d'alimenter la caisse via des fonds publics, privés et citoyens. Le financement de la caisse fait partie des objets de l'expérimentation. Il s'agit de penser la pérennité d'un tel dispositif qui s'inscrit dans la perspective de l'alimentation comme "commun"*.

**Selon B. Coriat, un commun est une ressource mise en commun et partagée, dont l'accès et les règles de partage sont fixés collectivement (droits et obligations réciproques), et respectés via la mise en place d'un mode de gouvernance spécifique ancré dans l'action collective.*

Le projet de caisse alimentaire commune a été présélectionné dans le cadre de l'appel à projet Nourrir l'avenir de la Fondation Carasso.

DIFFERENTS SCENARII SONT POSSIBLES POUR L'EXPERIMENTATION

Exemple de scénario 1 : 350 participant.e.s

- 100 personnes cotisent à 100%
- 125 personnes cotisent à 50%
- 125 personnes cotisent à 10%

Exemple de scénario 2 : 425 participant.e.s

- 100 personnes cotisent à 100%
- 100 personnes cotisent à 70%
- 100 personnes cotisent à 40%
- 125 personnes cotisent à 10%

Financements à trouver : 210 000 euros
Budget global de la caisse : 330 000 euros

Financements à trouver : 243 000 euros
Budget global de la caisse : 510 000 euros

Financement de la coordination de l'expérimentation

La coordination, le pilotage et l'animation de la démarche sont pris en charge par le programme Territoires à Vivres (TAV) pour 2021- 2022. Le financement obtenu dans le cadre du plan de relance national, France relance, permet :

- de rémunérer un ETP d'ingénieur territorial (+ frais) sur deux ans : 40 000 euros / an
- de prendre en charge les frais de fonctionnement liés au projet sur deux ans : 5000 euros / an
- d'investir dans la création d'une monnaie solidaire sous forme d'application mobile corrélée à la Graine - investissement TAV : entre 5000 et 10000 euros
- de financer la réalisation d'un film participatif avec un groupe d'habitant.e.s sur le thème des inégalités alimentaires : Budget de 8000 euros
- de défrayer l'investissement en temps des organisations partenaires dans le travail de coopération et de mobilisation - Budget de 22 000 euros. A cela s'ajoute la valorisation du temps investi bénévolement par les structures depuis le début du programme.
- de bénéficier d'un travail d'évaluation de l'expérimentation

Besoin en financements pour assurer le suivi des missions de coordination en 2023 : 65 000 euros (recherche en cours)

- Un ETP d'ingénierie territoriale : 40 000 euros sur un an
- Frais de fonctionnement liés au projet : 5 000 euros
- Budget dédié au défraiement des partenaires de la coopération : 20 000 euros

L'évaluation de l'expérimentation

Ce travail d'expérimentation fera l'objet d'une évaluation sur deux plans :

- Évaluation du programme Territoires à Vivres sur les 4 territoires pilotes, mené par Maelis Horellou, ingénieure agronome, responsable de l'évaluation du programme pour le collectif national Territoires à Vivres. Livrable prévu pour mai 2023.
- Mobilisation en cours de chercheurs et chercheuses au niveau local pour construire un projet de recherche autour de l'expérimentation de Caisse Alimentaire Commune : Nicolas BRICAS socio-économiste et Olivier LEPILLER, sociologue (Cirad - Chaire Unesco alimentations du monde), Delphine VALLADE, économiste, spécialiste de l'ESS (co-directrice de l'UMR ART-DEV), Gregory AKERMAN, sociologue (INRAE - UMR Innovation). A confirmer.

Ce travail d'évaluation portera notamment sur :

- La satisfaction des membres du CLA, des participant.e.s, des lieux de distributions conventionnés, des producteurs engagés (...), leurs retours d'expériences et leurs propositions d'ajustement du principe de caisse alimentaire commune pour modéliser un dispositif pérenne.
- L'observation du dispositif, des usages de la caisse et de la monnaie, et de leurs effets.
- L'observation du processus de mobilisation citoyenne, des assemblées, du conseil local de l'alimentation en tant qu'instance démocratique : sur la méthode, sur le fond, sur les effets produits.
- L'observation des formes, freins, leviers et effets de la coopération territoriale multi-acteurs
- Le type de travail et de relations construits avec les acteurs publics.

Ces différentes observations et analyse nous permettrons d'interroger :

- Les formes et outils de la démocratie alimentaire.
- La modélisation du principe de caisse alimentaire commune, de ses financements et les conditions de sa pérennité.
- Les changements de pratiques alimentaires, l'évolution des paysages alimentaires, et leurs impacts.
- Les possibilités (notamment d'un point de vue économique) de réduction du recours à l'aide alimentaire ancré dans le système agro-industriel et l'action caritative, et la transformation des formes de solidarités alimentaires vers plus de durabilité et de citoyenneté.
- Les modèles d'organisation et économiques coopératifs.
- Les dynamiques de co-construction de l'action publique.
- La contribution d'une caisse alimentaire commune à la durabilité du système alimentaire.
- L'appropriation et l'ajustement du principe de Sécurité Sociale de l'Alimentation.



TERRITOIRES À VIVRES MONTPELLIER
tav-montpellier.xyz

Pauline SCHERER
Vrac & Cocinas
pauline-montpellier@vrac-asso.org



Marco LOCURATOLO
FRCIVAM Occitanie
marco.locuratolo@civam-occitanie.fr